

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CD36

présenté par

Mme Bouquin, M. Barthès, M. Blairy, M. Dutremble, M. Evrard, M. Guibert, M. Houssin,
M. Humbert, Mme Lechanteux, M. David Magnier, M. Marchio, M. Markowsky, M. Meurin,
Mme Sabatini et M. Vos

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	20 000 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	20 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en avant la multiplication des espèces exotiques envahissantes (EEE) et la nécessaire intensification de la lutte contre celles-ci.

Les espèces exotiques envahissantes sont de différentes natures et colonisent des biotopes entiers jusqu'à la destruction de la biodiversité locale. Ces espaces invasives ont augmenté de 76 % en Europe en 35 ans. L'augmentation des transferts de marchandises par bateaux à travers le monde est la conséquence majeure du déplacement de ces espèces. Par ailleurs, les changements climatiques des différentes zones du globe, permettent à ces espèces de s'implanter dans des endroits d'où elles ne sont pas originaires.

Nous pouvons prendre l'exemple de l'Hérault où le crabe bleu se multiplie, tout comme la Jussie (plante envahissante).

Le PLF fait mention de la lutte contre le frelon asiatique. Le Sénat estime à 12 millions € les pertes nationales liées aux attaques de frelons asiatiques. Il est essentiel d'intensifier la lutte contre ce fléau pour sauver nos apiculteurs. Néanmoins, les espèces exotiques qui détruisent nos milieux sont très nombreuses et il convient de s'attaquer sérieusement à l'ensemble d'entre elles.

Cet amendement vise donc à abonder les crédits du programme 113 "Paysages, eau et biodiversité", action 7 "Gestion des milieux et biodiversité" par les crédits du programme 345 "Service public de l'énergie", action 9 " Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale"